

AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE



VILLE de MURET
mairie-muret.fr

1. **COLLECTIVITE CONTRACTANTE** : VILLE de MURET - 31600
2. **POUVOIR ADJUDICATEUR** : Monsieur le MAIRE
3. **OBJET de la CONSULTATION** : **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage** en vue de la construction de la Station d'Épuration de Muret (**Conception – Réalisation – Exploitation**) – Capacité prévisionnelle : 45 000 éq./hbts - Assistance à caractère Juridique et Financier.

Variantes autorisées. – Options possibles

4. **PROCÉDURE de PASSATION** : Procédure Adaptée Ouverte (Art 28 CMP) - **MAPA n°2011/037 PI**
5. **CRITÈRES** de Sélection des Candidatures et d'Attribution des Marchés :

Candidatures voir RC

- régularité de la situation juridique, fiscale et sociale,
- capacités humaines, techniques et financières - compétences professionnelles (titres qualifications ou équivalents – expérience),
- compétences requises :
Spécialiste en économie et gestion financière de Service Public et Avocat ayant des compétences en droit public & marchés publics.
- attestation d'assurance R.C et R.P en cours de validité -

Offres :

- Prix (40 %)
- Valeur technique de l'offre (60 %)

6. **Forme juridique du groupement éventuel des opérateurs économiques** : si groupement, il sera solidaire.
7. **Délai d'exécution de la prestation** : fin prévisionnelle des travaux de construction de la station : 2013 -
8. **Délai minimum de validité des offres** : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
9. **Retrait du Dossier de Consultation** :

→ **Service des Marchés Publics : demande écrite par Fax au 05 61 51 95 41 –**

→ **Retrait sur le site : <https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/>**

Au cas de difficulté particulière d'accès au site, n'hésitez pas à appeler **OMNIKLES au 08 25 00 13 26**

10. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en vue d'assurer une **assistance juridique & financière** pour :
 - o Sécuriser le déroulement général de la procédure
 - o Expertiser les documents de la consultation produits par l'AMO technique
 - o Rédaction du D.C.E. Exploitation & Assistance à la passation du marché Exploitation

11. **MODALITES de FINANCEMENT et de PAIEMENT** : Financement sur Budget Annexe de la Ville - (fonds propres) Règlement par mandats administratifs en 30 Jours - Budget 2011 voire 2012 & 2013 -

12. **Instance chargée des procédures de recours** : TRIBUNAL ADMINISTRATIF de TOULOUSE – 68, rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 07 - ☎ 05 62 73 57 57 📠 05 62 73 57 40 – mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr – web : www.ta-toulouse.juradm.fr.

13. Précisions concernant les délais d'introduction des recours : selon les dispositions du CDJA

- référé précontractuel (L551-1) l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché
- référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) dans un délai de trente et un jours suivant la publication de l'avis d'attribution
- recours (art R 421-1) dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet
- recours direct contre le contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.

14. **DATE LIMITE DE RÉCEPTION des OFFRES** : Mercredi 22 juin 2011 - 10 h –

15. **DATE d'ENVOI à la PUBLICATION** : mercredi 1^{er} Juin 2011